Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_05-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Création de poste - école de Musique 2026-2027

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS
Alexis DUCHESNE donne pouvoir à Gaëlle GAUDRON

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 21

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Madame Aude DUDENKO, Adjointe à la Culture, propose au Conseil Municipal une modification du tableau des effectifs du Personnel Municipal :

FILIERE CULTURELLE

Actualisation pour l'année 2026-2027 des emplois des personnels de l'Ecole Municipale de Musique.

Considérant l'effectif prévisionnel des élèves inscrits dans l'établissement pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_05-DE

✓ 1 emploi **d'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAUX 1ERE CLASSE** (Musique) à temps non complet assurant une formation musicale ou instrumentale

1 – Spécialité Trompette à raison de 1 heures 30 x 52 semaines soit 78h00/année

La rémunération horaire est calculée conformément au décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux Assistants d'Enseignement Artistique – Echelle de rémunération Indices Bruts 446 – 707.

✓ 2 emplois **d'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAUX 2EME CLASSE** (Musique) à temps non complet assurant une formation musicale ou instrumentale

1 - Spécialité Batterie à raison de 4 heures 30 x 52 semaines soit 234h00/année
1 - Spécialité Formation Musicale à raison de 4 heures 00 x 52 semaines soit 208h00/année

La rémunération horaire est calculée conformément au décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux Assistants d'Enseignement Artistique – Echelle de rémunération Indices Bruts 401 – 638.

✓ 3 emplois **d'ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** (Musique) à temps non complet assurant une formation musicale ou instrumentale

1 - Spécialité Formation Musicale à raison de 6 heures 00 x 52 semaines soit 312h00/année
1 – Spécialité Accordéon à raison de 2 heures 00 x 52 semaines soit 104h00/année
1 – Spécialité Clarinette à raison de 4 heures 30 x 52 semaines soit 234h00/année

La rémunération horaire est calculée conformément au décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux Assistants d'Enseignement Artistique – Echelle de rémunération Indices Bruts 389-597.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

MAIRIE DE [illegible] 59260

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026